

URBANISME **-AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE-**

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, le fonctionnaire délégué est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

DEMANDEUR	ADMINISTRATION COMMUNALE
SITUATION DU PROJET	Boulevard du Midi, 22 à Marche-en-Famenne division 1, section A n° 601R, 1218C
NATURE DU PROJET	<u>aménagement d'un skate-park et de ses abords</u>
MOTIFS DE L'ENQUETE	1. dérogation au plan de secteur : zone d'espaces verts 2. écart au guide communal d'urbanisme : zone d'espaces verts
REFERENCE DOSSIER	PU/2025/044

Le dossier peut être consulté **sur rendez-vous** tous les jours ouvrables au Département Urbanisme de la Ville.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Département Urbanisme.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 01/08/2025 au 01/09/2025 au Collège communal :

- par courrier recommandé à l'adresse suivante :
Collège communal
Boulevard du Midi, 22
6900 Marche-en-Famenne
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@marche.be

Toute réclamation transmise par courrier ou par courrier électronique fera l'objet d'un accusé de réception. Les réclamations n'ayant pas fait l'objet d'un accusé de réception seront considérées comme non réceptionnées et ne seront pas prises en compte dans le cadre de la procédure d'instruction de la demande.

A Marche-en-Famenne, le 25 juillet 2025